

CONCOURS PHOTO POUR LES JEUNES CAPTURE TON AVENIR

Comment voyez-vous l'avenir du travail et quel emploi imaginez-vous occuper ? Quelles sont vos aspirations? Envoyez-nous une image représentant vos aspirations, la façon dont vous voyez l'avenir du travail ou votre carrière future.

A l'occasion de la Journée Internationale de la Jeunesse 2017, l'UE et le Centre de développement de l'OCDE, dans le cadre du projet Inclusion des jeunes, vous invitent à nous envoyer une photo représentant vos idées et vos aspirations en ce qui concerne l'avenir du travail!

Les jeunes ont des aspirations et des rêves. Leur optimisme et leur créativité sont sans limites. Cependant, le monde évolue rapidement, les nouvelles technologies transforment le monde du travail et l'avenir devient de plus en plus flou pour la nouvelle génération de jeunes. Quel est donc l'avenir du travail et quels sont les rêves et les aspirations des jeunes face à cet avenir incertain?

Les aspirations jouent un rôle important dans la prise de décisions des jeunes, tant dans leur vie professionnelle que dans leur vie personnelle. Elles déterminent la façon dont les jeunes se voient eux-mêmes et leurs communautés et influencent leurs actions face aux défis et aux opportunités auxquels ils sont confrontés. C'est pourquoi, répondre à ces aspirations est un aspect essentiel contribuant à la cohésion sociale et un sujet qui suscite un intérêt grandissant parmi les décideurs politiques qui cherchent à concevoir des politiques adaptées aux jeunes.

Le concours photo pour les jeunes: Capture ton avenir invite les jeunes photographes à soumettre des photos représentant les aspirations des jeunes et comment ils voient l'avenir du travail. L'objectif du concours est de capturer les diverses aspirations des jeunes du monde entier et d'influencer le débat politique pour améliorer l'avenir du travail pour les jeunes.

Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à tous les jeunes, de 18 à 30 ans, de partout dans le monde. Si vous êtes membre du personnel de l'OCDE (permanent ou temporaire, actuel ou ancien), stagiaire, entrepreneur, fournisseur, sponsor, ou un membre de la famille immédiate de l'une des catégories mentionnés précédemment, vous pouvez participer, mais vous ne pourrez pas gagner un prix.

Comment participer ?

Vous pouvez envoyer jusqu'à trois photos par e-mail à: Dev.YouthInclusion@oecd.org en indiquant votre nom et prénom, votre âge, votre sexe et votre pays avant le **12 Novembre 2017** (minuit, heure de Paris) ainsi que le [Formulaire d'inscription](#). Toute photo et formulaire d'inscription reçus après cette date ne seront pas pris en compte dans le concours quelles que soient les circonstances.

Directives pour la soumission de photos :

- Toutes les photos envoyées devront être accompagnées d'un titre, la date et le lieu où elles ont été prises et une description.
- Seules seront acceptées les photos envoyées sous forme numérique. Les photos retouchées ou améliorées ne seront pas acceptées.
- Les photos devront faire 10 mégaoctets et être envoyées en format JPEG ou .JPG. Elles devront faire au moins 1600 pixels de large (s'il s'agit d'une image horizontale) ou 1600 pixels de haut (s'il s'agit d'une image verticale).
- Les participants devront avoir reçu l'autorisation écrite de la (des) personne(s) apparaissant sur les photos, selon les termes et conditions du concours.
- Les photos ne devront pas contenir des images de violence, blasphème, sexe ou mettre en cause directement des personnes ou des organisations. Toute photo qui sera jugée offensante sera immédiatement disqualifiée.
- Les photos ne devront pas porter atteinte aux droits de tiers.
- Les photos ne devront pas avoir été produites à titre onéreux ou avoir déjà été publiées sur aucun site web de l'OCDE.

Évaluation:

Un jury évaluera les photos reçues sur la base de la pertinence des photos par rapport à l'objectif du concours, la composition / éclairage de la photo, la créativité et l'originalité et le titre de la photo.

Quel est le prix pour les gagnants?

Les deux meilleures photos seront sélectionnées et les gagnants seront invités à participer à la Conférence Internationale du projet Inclusion des jeunes de l'UE et le Centre de développement de l'OCDE, qui se tiendra à Paris, France. Les frais de voyage à destination et en provenance de Paris, ainsi que trois jours de frais d'hébergement et de repas seront couverts. De plus, les photos gagnantes et d'autres images considérées comme exceptionnelles seront affichées dans une exposition en ligne sur le site du Projet Inclusion des jeunes et à travers nos réseaux sociaux. Tous les participants sélectionnés seront notifiés.

Besoin d'un renseignement?

N'hésitez pas à nous contacter: DEV.YouthInclusion@oecd.org

Général

1. Pour participer au concours, le participant doit envoyer sa (ses) photo(s) et le Formulaire d'Inscription par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.
2. En envoyant sa photo à l'OCDE, le participant accorde, à titre gracieux, le droit d'utiliser son (ses) photo(s) de quelque façon ou support, y compris, sans restrictions, le droit de publier, distribuer, modifier, adapter et afficher publiquement ce contenu. Le participant accorde à l'OCDE, également, le droit d'accorder des licences à d'autres.
3. En participant au concours, le participant accepte de participer à toute publicité requise par le concours, selon les termes du Formulaire d'Inscription.
4. Le prix ne sera attribué que comme indiqué dans l'appel. Les prix ne peuvent être échangés contre des espèces.
5. L'OCDE décline toute responsabilité pour tout retard ou perte dans la transmission des photos. La preuve de soumission ne constitue pas une preuve de réception.
6. Le participant doit fournir tous les détails requis dans le Formulaire d'Inscription et se conformer à toutes les règles pour être admissible au prix. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité à l'égard des inscriptions non admissibles ou faites frauduleusement.
7. L'OCDE examinera toutes les entrées en fonction de leur adéquation au fur et à mesure de leur réception.
8. La décision du jury est définitive dans toutes les situations, y compris celles qui ne sont pas comprises dans la déclaration ci-dessus, et ni le jury ni l'OCDE ne devront justifier leur décision.
9. Si l'OCDE n'arrive pas à joindre le(s) gagnant(s) après un nombre raisonnable de tentatives, l'Organisation se réserve le droit d'attribuer le prix à la deuxième meilleure image.
10. L'OCDE se réserve le droit de ne pas sélectionner un gagnant si la qualité des photos reçues est jugée insuffisante.
11. Toute tentative par un participant d'influencer le résultat ou modifier le concours entraînera sa disqualification immédiate.
12. L'OCDE se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours ou l'une des dispositions qui précèdent, horaires ou autres éléments directement ou indirectement liés au concours, à tout moment et pour toute raison qu'elle juge nécessaire.
13. Le participant renonce à toute réclamation contre l'OCDE, son personnel et ses agents, résultant d'une publication ou republication, sous forme orale ou écrite, des déclarations faites en relation avec le concours, sa personne ou sa photographie.
14. Le participant accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité l'OCDE, son personnel et ses agents, de toute réclamation de tiers pour la perte, dommages, responsabilité ou dépense occasionnés par ou liés en quelque sorte à leur participation au concours, tout un autre de ses actes ou omissions ou toute information fournie par le participant.
15. La participation au concours, y compris le fait d'avoir été sélectionné pour recevoir un prix, ne constitue en aucun cas l'approbation par l'OCDE des opinions ou tout produit ou service fourni par le participant. Le participant ne doit pas annoncer ou autrement prétendre avoir obtenu cette approbation ou soutien. Le nom et le logo de l'OCDE sont la propriété de l'OCDE et ne doivent pas être utilisés en aucune façon sans le consentement préalable de l'Organisation. L'OCDE doit approuver par écrit toute déclaration, publicité, communiqué de presse ou communication similaire relative à sa participation au concours.